

Jeu 14 Décembre 1899

on fera des audiences supplémentaires; la Cour de Lyon qui a un reliquat de mille affaires, a accepté de tenir quatre audiences; il faudra, en outre, y créer une chambre supplémentaire.

Les dispositions semblables ont été prises à Montpellier, à Pau, La Cour de Toulouse, qui a un arriéré de 274 affaires, tiendra cinq audiences.

Cette longue énumération, cette accumulation de chiffres a visiblement pour but d'étourdir la Chambre, de lui donner le change et d'éclaircir ainsi les questions soulevées par le discours si précis, si logique et si éloquent de M. Pion, mais nous ne sommes pas un bœuf.

Le garde des sceaux poursuit: Il y a bien, dit-il, de créer une chambre de plus à Béziers, à Grenoble, à Besançon, d'ajouter un juge à Bourges, à Béziers; par contre on pourra supprimer un substitut à Périgueux, à Angoulême, à Anenay, un juge à Mont-de-Marsan, à Saint-Gaudens; j'ai préparé un projet dans ce sens.

Le notariat, dont on a parlé, a traversé une période douloureuse. (Bruit). Par une circulaire, j'ai averti les notaires que désormais un seul genre de dépôt pourrait être fait dans leurs études: les dépôts des sommes immédiatement affectées à un acte qui vient d'être passé; ce dépôt devra être inscrit sur un registre à souche; s'il le fait, le créancier des inspecteurs spéciaux qui seraient par les chambres de notaires; celles-ci ont, en effet, manqué de vigilance; l'espérer, d'ailleurs, n'être pas obligé d'en arriver là. (Nouveaux rires).

Le ministre quitte la tribune sans avoir répondu un mot à M. Pion. La gauche en paraît déçue et embarrassée.

Discours de M. Sembat. — Je viens demander quelques explications au ministre sur l'application des lois de 1893, 1894, 1895, justement appelées les lois séculaires. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême-gauche).

M. MILLERAND laisse la tête. — M. Sembat, vous nous ménagez les ennemis de la République. (Exclamations).

M. LASIES. — On les ménage d'abord. — M. Sembat. — Et vous parlez de rigueur pour vos amis. Vous avez voulu en poursuivant deux fois M. Gobier, le principe; Non, non, la même. (Nouveaux exclamations; cris: Et la Haute-Cour).

M. Sembat. — Oui, vous gardez le privilège de vos poursuites à ceux qui ont le plus contribué à votre avènement. (Bruit). M. Gobier poursuit un but: arracher l'armée à la main-morte civile et militaire (Applaudissements ironiques à droite et au centre); il veut substituer une armée républicaine à une armée prémonitrice. (Protestations énergiques et applaudissements à l'extrême-gauche).

M. LE PRÉSIDENT. — On ne peut pas dire que l'armée nationale est une armée prémonitrice. (Salve d'applaudissements; huées à l'extrême-gauche; bruit prolongé).

M. Sembat. — M. Gobier a opposé l'armée de la République à ce qu'il appelle l'armée de Condé. (Vives protestations à droite).

Le président. — On n'a pas le droit de dire que l'armée, qui est sous le drapeau tricolore, est l'armée de Condé. (Salve d'applaudissements au centre).

M. Sembat. — Ce qu'on reproche à M. Gobier, c'est d'avoir trop bien défendu la République; en le frappant, vous compromettez l'œuvre de défense républicaine. (Exclamations diverses).

En ce moment, on l'ouït un ancien chef militaire prendre la tête d'un mouvement contre la République, il est imprudent de poursuivre ceux qui la défendent. (Applaudissements frénétiques aux bancs dreyfusistes).

La seule garantie que possèdent les républicains contre un coup d'Etat militaire, c'est l'assurance que l'obéissance n'existe, pour le soldat, qu'à condition que les chefs ne soient pas des factieux, et que les soldats tirent sur les chefs si ceux-ci leur commandent de marcher contre la République. (Nouveaux applaudissements à l'extrême-gauche; protestations indignées à droite).

Une voix: Un tel langage est odieux. — Le Président. — Cette éventualité ne se produira pas. (Applaudissements au centre).

Crise à l'extrême-gauche. — M. Sembat prolonge. Réponse du Président du Conseil. — M. Sembat. — Le Président du Conseil, monte à la tribune; la Chambre reste très nerveuse.

La Chambre, dit-il, il y a quelques jours à peine a refusé d'abroger les lois de 1893 et de 1894; elle a donc jugé qu'elle n'avait pas le droit de le faire, mais nous a reproché d'en avoir fait une application injuste.

Le gouvernement a considéré qu'il ne lui appartenait pas de prendre l'initiative de poursuivre les attaques contre les personnes, mais, au-dessus des personnes, il y a l'armée elle-même, l'armée nationale, contre laquelle des attaques justes ne peuvent être tolérées; il y a l'Institut et l'honneur même de l'armée. (Exclamations ironiques à droite).

Une voix: Vous vous en moquez pas mal. (Bruit). — Le Président du Conseil. — S'il se produisait des actes d'indiscipline, un étiquetage de l'armée, le gouvernement saurait faire son devoir, mais on ne peut appeler les soldats à se faire juges des actes de leurs chefs. (Protestations à l'extrême-gauche, applaudissements sur quelques bancs, agitation).

INCIDENT SENSATIONNEL. — M. CHARLES BERNARD. — Je viens demander, moi, au garde des sceaux, comment il se fait qu'il a oublié les articles 30 et 31 de la loi sur la presse, comment il se fait que, depuis deux mois, un journal peut dire que M. Monis a été renvoyé de la maison Martet, à Cognac. (Violentes injures à l'extrême-gauche).

Le Président. — Vous avez la liberté la plus large pour discuter les actes publics d'un homme politique, mais je ne laisserai pas, au pays, les échords de la presse; concernant la vie privée d'une personnalité quelconque, je vous rappelle tout à l'ordre. (Protestations à droite et au centre).

L'extrême-gauche lui l'orateur et paraît résolu à faire une obstruction systématique.

M. CHARLES BERNARD reprend ainsi: Il ne faut pas toucher à la loi, mais pour l'honneur du pays, je veux cependant mettre le ministre en demeure... (Nouvelles huées à l'extrême-gauche; bruit de papiers).

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois. (Cris divers; bruit prolongé).

M. MILLERAND. — Horriblement à constater que le ministre ne répond pas et quitte la tribune. (Applaudissements).

M. MONIS, très pâle, est effondré à son banc. — M. CHARLES BERNARD, très énérgique, très éré, — Je n'ai rien dit, mais il est nécessaire de savoir si les imputations articulées contre M. Monis sont exactes; je demande à la Chambre, si elle entend discuter le budget avec ce ministre, avant qu'il ait été blanchi par les tribunaux. (Vifs applaudissements).

L'extrême-gauche, debout, crie, couvre l'orateur d'insultes.

Cris persistants: La censure! Le tumulte est à son comble. — M. LE PRÉSIDENT. — Je demande à la Chambre sur l'application de l'article 22 du règlement.

La Chambre, consultée au milieu d'une agitation extrême, retire la parole à l'orateur.

M. CHARLES BERNARD, en quittant la tribune, crie à M. LE PRÉSIDENT: Répondez-moi à ce que je vous dis.

Le garde des sceaux est de plus en plus tenace et prostré. Ses collègues semblent même s'être écartés de lui. La scène est saisissante.

Discours de M. Trannoy. — M. Pion a dit qu'en poursuivant certaines ligues, le gouvernement avait fait appel à une législation tombée en désuétude; il s'agit de l'article 291 du code pénal.

M. CHARLES DUCY. — C'est le Cabinet précédent qui l'a fait.

M. TRANNOY. — Mais le Cabinet actuel considère-t-il que cet article ne doit pas être appliqué au comité général socialiste révolutionnaire, qui vient de se constituer? (Applaudissements).

Les socialistes commencent à injurier l'orateur.

M. TRANNOY. — Y a-t-il donc deux poids et deux mesures; est-il vrai, comme on l'a dit, que le gouvernement a deux visages? (Nouvelles injures).

On va dire qu'il s'agit de syndicats ouvriers, mais le comité ne se compose pas seulement d'ouvriers, il contient aussi des hommes politiques.

M. TRANNOY. — On dira qu'il s'agit d'un parti politique; non il s'agit d'une organisation devant englober la France et le monde entier, et dont le but avoué est la Révolution. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

M. ZÉVAÏES. — Parfaitement. (Bruit). — M. TRANNOY. — La Petite République le déclare, en disant que cette organisation doit devenir un Etat dans l'Etat.

L'orateur lit des extraits de ce journal, que l'extrême gauche applaudit à tout rompre.

M. TRANNOY. — Ainsi, vous affichez, au grand jour, votre intention de renverser l'ordre des choses existant. On en parle le président du conseil. Admettez cette thèse: Autoriserait-il la constitution régulière de cette association révolutionnaire? (Applaudissements à droite et au centre; cris divers à l'extrême-gauche). Si, oui, que fera-t-il vis-à-vis des ligues poursuivies ou supprimées? (Nouveaux applaudissements; huées prolongées).

Le gouvernement ne répond pas.

M. TRANNOY. — Le but proclamé très haut par le parti socialiste révolutionnaire, c'est la destruction de la République actuelle par la République internationale. Le devoir du gouvernement est d'indiquer nettement ses intentions. (Double salve d'applaudissements au centre et à droite).

A l'extrême gauche, on crie au Président du Conseil: ne répondez pas.

M. WILKEL-HOUSSEAU, docteur en ses injonctions de ses amis, demeure immobile à son banc.

Du même côté, on crie: jeudi à jeudi! tandis que, au centre, on réclame avec persistance l'avis du gouvernement.

M. Trannoy renvoie à la tribune, sous les huées, les injures des extrêmes gauches.

Je constate, dit-il, que j'ai demandé une réponse au gouvernement dans une question d'ordre général, et qu'il ne m'a pas répondu. (Cris persistants à l'extrême gauche: Clôture! Clôture! — Bruit de papiers).

La clôture. — Le président, qui a des raisons de ménager les socialistes, se prête à la manœuvre et met la clôture aux voix, malgré les protestations de la droite et du centre.

L'annulation est à l'extrême pendant le scrutin. Les radicaux font une propagande efficace. MM. Dreyfus, Ribot, Méline sont très entourés. Le résultat se dessine incertain; en effet, le Président annonce que le scrutin donne lieu à un pointage.

La séance est suspendue à 5 h. 30; elle est reprise à 6 h. 10.

Le Président proclame le résultat du scrutin après le pointage: Volants 503; majorité absolue 253; pour la clôture 267; contre 237.

L'extrême-gauche applaudit bruyamment et nargue le centre; elle a réussi à sauver encore le Cabinet de son cour.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi à deux heures.

La séance est levée à 6 heures 20.

LA HAUTE-COUR. — Audience du mardi, 12 décembre. — Paris, 12 décembre. — L'audience publique est ouverte à une heure. Les accusés sont introduits, à l'exception de MM. Broué, Buffet, Dubouché, Brunet et Cailly, ces quatre derniers excusés, comme on le sait, pour un certain nombre d'audiences. L'appel nominal ne signale aucun manquant.

Le Président donne lecture de conclusions qui lui sont présentées par M. de Freudenreich, et dit qu'il en a entendu le sens; il renvoie la plaidoirie de M. Jacquier, sur ces conclusions, à la fin de l'audience.

LES MANIFESTATIONS D'AUTEUIL. — On reprend ensuite l'audience des témoins, en continuant la série des arrestés d'Auteuil. C'est d'abord M. Raoul Delaire, qui déclare appartenir à aucun groupe, et dit qu'en ce qui le concerne, la manifestation fut spontanée. « J'ai été gardé quatre jours au secret, dit-il, après mon arrestation, sans que je sois intervenu à aucun moment, et que je n'aie démontré qu'un complot n'existait pas, puisque je suis allé en simple police, (huées approbatives).

M. LE PROVOST DE LAUNAY, sénateur: L'orateur de la réunion d'Auteuil, vous parle de la manifestation d'Auteuil, mais il ne parle pas de la manifestation d'Auteuil. Parfaitement. Sur une seconde question du même sénateur, le témoin explique qu'il a été, le 18 février, « Vive Panama » sur le passage de M. Loubet, à son retour de Versaille, qu'on faisait l'arrêt, pour ce, mais que, jamais, il n'a eu de rapports avec le groupe royaliste.

M. Langlois de Neuville, qui assistait à la manifestation d'Auteuil, n'a pas manifesté et n'appartient à aucune ligue; il a été arrêté pour avoir intervenu en faveur d'un ami que des agents maltraitaient. Ce témoin est absolument persuadé que la manifestation fut spontanée.

Pendant cette déposition, une altercation se produit entre M. Aucout et le Provost de Launay, sénateurs. Le président ordonne l'arrêt.

M. de Neuville, qui, pour lui, l'incident d'Auteuil n'a été causé que par le zèle intéressé d'individus entourant la tribune présidentielle.

M. LEMERCIER, M. Lembre, un témoin dévoué, à l'heure militaire, à la voix forte et stridente, il répond par un oui ou un non bref et net aux questions du président.

M. LEMERCIER, dit-il, à aucun groupe. J'ai entendu un individu, moi, le 18 février, qui disait: « Vive Panama ».

M. LEMERCIER. — Vive Loubet! Vive Zola! Vive Picquart! A bas l'armée! A bas l'armée! A bas l'armée! J'ai répondu: « Vive l'armée! ».

M. LEMERCIER. — Tout moi, la manifestation n'était pas spontanée, mais irrésistible. (Sensation).

On m'a arrêché, je ne regrette pas ce que j'ai fait. Je suis un ancien sergent-major; j'ai eu l'estime de mes chefs et j'ai une position; l'armée où j'ai servi six ans. J'ai été arrêté, quoiqu'appartenant à aucune ligue, à aucun complot, et condamné à six mois de prison. Et je ne trouve pas cela trop cher pour avoir été une voix forte: « Vive l'armée! ».

Tout cela, net, catégorique, presque impétueux. — Une voix: C'est un héros.

A ce moment on introduit, pour être entendus, M. de Fouquieres, président du comité royaliste du XIX, qui trois témoins avaient représenté comme ayant dit, dans une réunion royaliste, que les Français d'aujourd'hui ne sont pas présentés à cette réunion: « demain, Messieurs, j'espère que vous serez des nôtres », et les trois témoins, c'est de ce propos, les nommés Marek, Mollet et Roinet, ont été entendus quand ils assistaient pas à cette réunion, d'où confrontation.

On sait que l'accusation avait voulu voir, dans le propos tenu, une preuve de l'organisation de la manifestation d'Auteuil.

M. de Fouquieres se tient, dédaigneux, à la barre, tandis que les trois témoins se rangent assez pitoyablement devant lui.

Le premier témoin, Marek, type d'orateur de réunion publique, ne reconnaît pas lieu M. de Fouquieres. « C'est qui t'as dit, Marek, que tu n'assistais pas à cette réunion? ».

Le second ne reconnaît pas du tout l'orateur dont il a rapporté les paroles; et enfin le troisième déclare ne pas reconnaître de tout M. de Fouquieres. (Rire général).

M. de Fouquieres demande à répondre aux trois témoins.

M. de Fouquieres, dit-il avec humeur, je tiens à dénoncer, devant vous, la légèreté avec laquelle on fait parler les absents, et on a fait l'instruction. (Mouvement). Si M. Bénédictin n'avait pas dit, il aurait été fixé tout de suite. (Murmures à gauche).

M. de Fouquieres, dit-il, au moins étrange, de trois témoins dans une même inexactitude. (Sensation).

Le procureur général. — Je n'admets pas qu'on mette en doute la bonne foi des trois témoins. (Protestations à droite). — M. le Gouverneur. — On aurait dû, d'abord, entendre, à l'instruction, M. de Fouquieres après les trois témoins. (Mouvement). M. de Fouquieres est ouvert sur l'origine de ces faits. (Bruit).

Le procureur général. — Il y a, certainement, une lacune dans l'acte d'accusation. Je n'aurais pas retrouvé la personne qui a présidé la réunion? — Le président: L'enquête sera faite.

La confrontation est terminée, la série d'Auteuil continue; successivement, M. Leroux de Villers vient affirmer qu'on l'a arrêté pour avoir crié: « Vive l'armée! » en réponse aux cris de: « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Blois, sénateur. — Le témoin a-t-il vu les gens qui ont été arrêtés, dit-il, pour avoir été arrêtés, à M. Dupuy? « Vive l'armée! ».

M. de Sabran confirme que, conformément au dire d'un témoin, il a bien entendu et la manifestation d'Auteuil, mais quand il est arrivé qu'on avait crié: à bas l'armée! il a ajouté: que je ne dis pas rien. (Sensation).

M. Godefroy insiste pour que l'enquête sur le cas du nommé Bénédictin. — Le procureur, très gêné, répond évasivement par une vague promesse d'enquête.

Vient ensuite successivement MM. Roger, Pessard et de Neuville, qui confirment, en tous points, les déclarations des précédents témoins sur la manifestation d'Auteuil.

M. de Broc, d'Allainville, de Manzy, viennent déclarer que M. de Christian n'a jamais fait de politique, et n'a obéi qu'à une surexcitation passagère; ils ajoutent que M. de Christian n'est pas royaliste, et qu'il n'y a aucune corrélation entre lui et les accusés de la Haute-Cour.

M. Lemercier expose qu'il n'avait pas à s'occuper si la manifestation était spontanée ou non.

Questionné par plusieurs sénateurs, M. Lemercier se retire derrière le secret professionnel. Poussé dans les derniers retranchements, il finit par dire, très embarrassé, qu'il a eu l'impression que la manifestation d'Auteuil n'était peut-être pas spontanée. (Murmures).

M. Guérin: Vous venez pas instruit contre les gens ayant crié: à bas l'armée?

M. Lemercier: Non. — M. Guérin: Donc, on a fait un choix; pourquoi les témoins n'ont-ils pas été questionnés sur les motifs de leur manifestation.

M. Lemercier, plus que gêné. — Cela dépendait de l'urgence de l'instruction. (Bruit).

M. BOLLAY. — On a refusé, aux avocats, communication des pièces concernant M. de Christian.

M. Lemercier: Général. — Cela n'a aucun rapport avec l'affaire actuelle.

En somme, la déposition du juge Lemercier a été à peu près nulle. L'audience est suspendue à 3 h. 25.

L'INDIEN D'ANNEE. — Les personnes qui savent, par expérience, combien il est désagréable de ne pas trouver sous la main, au moment de s'en servir, une provision de...

CARTES DE VISITE. — font, dès maintenant, leurs commandes à l'Imprimerie du Journal de Roubaix, n° 71, Grande-Rue.

On peut également confier les commandes aux porteurs du journal.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Séance du 9 Décembre 1899. — Présidence de M. JULIEN LAGACHE.

Etaient présents: MM. Julien Lagache, Georges Motte, François Rousset fils, Florin-Chopart, Léon Olivier, Alexandre Verrier, Voltaire Lesbines, Charles Pollet, Edouard Dechaux et Auguste Wattinne.

Les procès-verbaux des séances des 17 et 28 octobre 1899 sont approuvés sans observations.

Création d'une Condition publique pour le Commerce de Roubaix. — La Chambre, après avoir reçu communication du décret en date du 27 octobre 1899 qui autorise à créer une Condition publique des textiles à Roubaix, décide l'acquisition d'un emplacement pour cet établissement.

Reinstallation à Roubaix. — Par lettre du 7 juillet dernier, la Chambre de Commerce s'adressant au Directeur départemental des Postes et des Télégraphes, insistait pour que le Bureau central des Téléphones de Roubaix fût pourvu d'appareils nouveaux et perfectionnés, susceptibles de faciliter, dans un large mesure, les communications téléphoniques.

N'ayant pas reçu de réponse, elle porta la question, dans les termes suivants, devant Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes: « Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes. Paris. »

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, le 7 juillet dernier, d'entre Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord, de la question du matériel à installer dans le Bureau central des Téléphones du réseau de Roubaix-Tourcoing à Roubaix. »

N'ayant pas reçu de réponse, elle porta la question, dans les termes suivants, devant Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes: « Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes. Paris. »

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, le 7 juillet dernier, d'entre Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord, de la question du matériel à installer dans le Bureau central des Téléphones du réseau de Roubaix-Tourcoing à Roubaix. »

N'ayant pas reçu de réponse, elle porta la question, dans les termes suivants, devant Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes: « Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes. Paris. »

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, le 7 juillet dernier, d'entre Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord, de la question du matériel à installer dans le Bureau central des Téléphones du réseau de Roubaix-Tourcoing à Roubaix. »

N'ayant pas reçu de réponse, elle porta la question, dans les termes suivants, devant Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes: « Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes. Paris. »

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, le 7 juillet dernier, d'entre Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord, de la question du matériel à installer dans le Bureau central des Téléphones du réseau de Roubaix-Tourcoing à Roubaix. »

N'ayant pas reçu de réponse, elle porta la question, dans les termes suivants, devant Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes: « Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes. Paris. »

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, le 7 juillet dernier, d'entre Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord, de la question du matériel à installer dans le Bureau central des Téléphones du réseau de Roubaix-Tourcoing à Roubaix. »

N'ayant pas reçu de réponse, elle porta la question, dans les termes suivants, devant Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes: « Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes. Paris. »

Cette dernière lettre a donné lieu à une réponse aux termes de laquelle le Bureau central de Roubaix sera pourvu d'un appareil de type dit « Multiple », qui, avec la transformation décidée du réseau urbain de Roubaix-Tourcoing en un réseau aéro-souterrain à double fil, apportera une amélioration considérable aussi bien dans la rapidité des mises en communication que dans la qualité de l'audition.

La Chambre de Commerce, confiante dans la promesse contenue dans cette lettre, en prend acte, et exprime le vœu que les améliorations annoncées soient réalisées le plus promptement possible. (A suivre).

CORRESPONDANCE. — Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les boules de neige. — Roubaix, 14 décembre 1899. — Nous avons recueilli votre obligation, pour que la police nous protège; c'est-à-dire fasse le nécessaire. La neige a pu nous empêcher de faire nos visites, mais nous sommes si sûr que nous ne nous plaindrions pas, mais cela nous rappelle le cas d'une jeune ouvrière, qui, l'hiver dernier, a recueilli une boule de neige qu'elle avait en soin de bien moulturer avant de la lancer. Il en est résulté qu'elle est restée sourde de l'oreille gauche.

Si les hommes nous protégeaient encore, mais au lieu de cela ils nous protègent, car les boules que les gamins nous jettent au passage, comme vous voyez, Monsieur, si l'avis de nos agents, il n'y aurait certainement pas d'accident à déplorez nos enfants plus de sécurité.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération. — Les ouvriers du Harveid, Maisons Marvail, Ternynck et Gacris.

A propos des récents cambriolages. — Roubaix, 14 décembre 1899. — Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, trois magasins, situés entre les numéros 87 et 143; c'est-à-dire sur une distance d'environ 60 mètres, ont reçu les visites des cambrioleurs. L'émot est grand dans le quartier, aussi n'est-il plus un négociant, boutiquier ou propriétaire qui ne veuille se défendre avec énergie. Jusqu'à nos jours, nous n'avons pu opérer à l'aise, forts de l'impuissance des auteurs de ces délits et leurs opérations se succèdent à peu de jours d'intervalle. Il serait grand temps, dans l'intérêt général, de mettre un peu plus de sécurité dans nos rues nocturnes.

Pourquoi les habitants des rues ne feraient-ils pas eux-mêmes leur police?

Que les intéressés se groupent par quartier ou agglomération de rues et fournissent chaque nuit, à tour de rôle, une patrouille qui d'heure en heure sillonnera le quartier et assurera ainsi la tranquillité de la nuit et la sécurité aux habitants.

Cette idée peut être mise en pratique immédiatement dans tous les quartiers de la ville et plus heureuse peut-être que la satisfaction générale de tous les honnêtes gens. C'est là que l'est la solution. Espérant que ma lettre trouvera écho chez vous, je vous prie de vouloir bien me faire connaître si vous n'avez rien de mieux à proposer que de vous adresser à Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes sincères civilités. — Un volontaire pour les patrouilles nocturnes.

L'enseignement de la langue anglaise. — Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, je viens proposer par la voie de votre estimable journal à l'administration municipale de Wattevelles, de créer un cours de langue anglaise, car, comme vous le savez, les étrangers qui nous arrivent ne font que nous gêner. Il existe des cours gratuits à Roubaix, pour les Wattevelles, mais les élèves ne sont pas nombreux. Je suis sûr que si l'enseignement de la langue anglaise était donné à Wattevelles, les élèves seraient nombreux.

Mais qu'il est bien la grosse difficulté: l'heure des cours de langue anglaise, car, comme vous le savez, les étrangers qui nous arrivent ne font que nous gêner. Il existe des cours gratuits à Roubaix, pour les Wattevelles, mais les élèves ne sont pas nombreux. Je suis sûr que si l'enseignement de la langue anglaise était donné à Wattevelles, les élèves seraient nombreux.

Je suis certain que si ce projet se réalisait, beaucoup de gens suivraient un cours si utile pour le commerce de nos contrées, c'est, il le faut bien l'avouer, parce que nous ne sommes pas assez les langues étrangères. Je ne suis pas sûr que l'exemple des Anglais, des Allemands et des Américains.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée. — Un employé de commerce.

LA VIE SPORTIVE. — FOOTBALL. — UNE ÉQUIPE NÈGRE A TOURCOING. — L'annonce de l'arrivée de l'équipe négro à Tourcoing a produit grand bruit dans le pays. En effet, les joueurs étrangers applaudissent à cette manifestation sportive. Le Kaffir football team est composé de joueurs, tous noirs et naturels du Sud de l'Afrique, vrais gentlemen, voyageant uniquement pour le sport. Cette équipe, rentrée il y a deux jours à Londres après une excursion à Portsmouth et à Fife (Ile de Wight), partira pour le nouveau Londres samedi soir, assister à un match de football et arrivera à Tourcoing dimanche matin.

Le Sporting Club Tourcoingois a mis en vente des cartes d'entrée pour ce match: le nombre de cartes est limité, particulièrement pour les tribunes à 5 fr. et à 2 fr., ceux qui désirent assister à ce match sont priés d'adresser le plus tôt possible à Roubaix, chez M. Jahn, rue de la Gare, et à Tourcoing chez M. Lefebvre-Six, Grand-Place, ainsi que dans les cercles et les principaux débits de tabac.

ATHLÉTISME. — Roubaix, 14 décembre 1899. — Un grand match de lutte aura lieu dimanche prochain, salle Desbunnet, rue Jeanne d'Arc. Deux lutteurs ayant participé au concours qui a eu lieu à Portsmouth et à Fife (Ile de Wight), qualifiés de nouveau Londres samedi soir, assisteront à un match de football et arrivera à